



Collombey-Muraz, le 19 octobre 2020

Courrier A
Monsieur
Loan Cottet

Votre question écrite datée du 29.07.2020, reçue le 19.08.2020, intitulée :

Nouveau service du feu : quelles répercussions sur notre commune ?

Traité par : Service technique - Voirie et espaces publics

N/réf. : JLP - mol

Monsieur le Conseiller général,

Dans le délai prévu par le règlement du Conseil général, nous donnons suite à votre question écrite mentionnée en titre, concernant le futur nouveau service du feu et y répondons comme suit :

Question 1 :

Quelle sera la clé de répartition des charges et des revenus du nouveau corps ?

La répartition des charges et des revenus sera fonction du nombre d'habitants, soit environ un tiers des coûts à charge de Collombey-Muraz. Le pourcentage « classique » 1/3 – 2/3, utilisé majoritairement dans le cadre des collaborations avec la Ville de Monthey, devrait varier quelque peu en fonction de la participation de Massongex et Vérossaz qui doit encore être déterminée.

Question 2 :

Quid du nouveau règlement de protection contre l'incendie et les éléments naturels validé par le CG en octobre 2019

En raison de la construction de la nouvelle caserne et de la volonté de rapprochement des 2 corps, le Conseil d'Etat a d'abord suspendu l'homologation du règlement validé par le Conseil général. La décision de mettre en place un corps fusionné a définitivement interrompu le processus d'homologation.

Les travaux en vue de la création d'un nouveau projet de règlement commun avec la ville de Monthey (à l'instar du règlement intercommunal de police) sont d'ores et déjà en route et pourront être soumis prochainement au législatif dans la mesure où les 2 règlements sont peu différents l'un de l'autre.

Question 3 :

Quelles seront les répercussions sur les pompiers de notre commune en termes d'investissement temporel et quelles seront les incidences financières pour Collombey-Muraz pour assurer un tel service ?

Pour ce qui est du service de piquet, celui-ci se fera sur une base volontaire pour les membres de Collombey-Muraz. Le service de piquet sera le seul sollicité dans le cadre des alarmes bleues. Pour les alarmes jaunes et rouges, le nouveau corps sera engagé. Pour ce qui est de la désincarcération (on parle de 1 à 2 interventions par an), les sapeurs de Collombey-Muraz seront formés s'ils le souhaitent (option facultative).

En ce qui concerne l'aspect budgétaire, une augmentation de l'ordre de 50'000.- par an est à prévoir en raison du renforcement de la structure et des moyens : structure professionnelle (3 pleins temps), structure et moyens d'un CSI A (moyens d'intervention, parc véhicules plus récent), permanence 24h sur 24 et 365 jours par an (chaque intervention au minimum 1 officier, 1 machiniste et 1 porteur d'appareil respiratoire), gestion permanente des plans d'intervention, gestion de tout le matériel d'intervention (tablette, plans, inventaire des cylindres), etc.

Cela reste néanmoins une projection qui devra être ajustée, soit à la hausse soit à la baisse, dès lors que le fonctionnement du nouveau corps sera opérationnel. Le Conseil municipal sera particulièrement attentif, comme à son habitude, à ce que le nouveau corps n'entraîne pas de dépenses somptuaires, mais uniquement celles nécessaires à la sauvegarde de la sécurité des citoyens.

Question 4 :

Nouveau système de formation : quelle tendance concernant le temps et les coûts de cette structure

Comme le laisse entendre votre question, la pandémie a interrompu toutes les activités liées à la formation régionale mise en place. Il n'est donc pas possible aujourd'hui de dégager une tendance. Le Conseil municipal tiendra informé le Conseil général dès qu'un premier bilan aura pu être tiré.

Nos réponses sont transmises en copie au Président du Conseil général pour information et seront, en application de l'article 35 du règlement du Conseil général, diffusées à l'ensemble des membres du législatif, en annexe de l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

En espérant avoir répondu à vos questions, veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations les meilleures.

Yannick Buttet
Président

Emmanuel Bérard
Secrétaire municipal ad hoc

Copie : Côme Vuille, Président du Conseil général